

La préservation de la qualité des eaux au cœur du comité de bassin

Le comité de bassin s'est réuni hier matin à Corte pour orienter ses actions en faveur de la préservation de la qualité de l'eau et la protection de la biodiversité et des milieux marins. A l'ordre du jour, le retour sur la convention cadre signée pour la Corse au sein du 11^e programme des financements de l'Agence de l'eau. L'occasion d'établir un bilan du précédent programme et d'ajuster les mesures et objectifs à venir. Côté qualité de l'eau: "Le nombre de masses d'eau et cours d'eau en bon ou très bon état écologique a augmenté, apprécie Laurent Roy, directeur général de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse. Passant de 86% en 2015 à 91% en 2017." Le comité a étudié la stratégie de mise en place d'un schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) autour des bassins-versants de la Gravona, du Prunelli et des golfes d'Ajaccio et de Lava. Le territoire de 830 km² comprend 25 communes et 3 EPCI. Celui-ci vise à préserver la qualité de l'eau et sa biodiversité, préserver les zones humides, assurer la non-dégradation du milieu marin gérer les risques inondations. Un diagnostic avait au préalable été réalisé dans le cadre d'un schéma directeur d'aménage-



Le comité de bassin s'est réuni hier matin à Corte pour voter les orientations et mesures à venir, dans le cadre du 11^e programme de financements de l'agence de l'eau.

/ PHOTO JOSÉ MARTINETTI

ment et de gestion des eaux (SAGE). Si celui-ci n'identifiait pas "la gestion quantitative de la ressource comme un enjeu majeur, l'adaptation au changement climatique nécessite toutefois la mise en œuvre de

mesures d'économie d'eau et de gestion pérenne". La commission locale de l'eau (CLE) souhaiterait "la création d'un observatoire de l'eau sur le territoire".

Le "point noir de la Marana", sa

"station d'épuration", a été évoqué. Avec "l'augmentation progressive de population et d'affluence touristique associée à une diminution des ressources et aux pollutions, les communes et intercommunalités ne

pourront pas supporter seules toutes ces dépenses". Des engagements financiers qui ne sont pas compris dans le programme de l'eau, mais dans les faits dépendent des communes et des EPCI.

Sur la Marana justement, un projet de stratégie locale de gestion des risques inondations (SLGRI) présent dans le rapport de la direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Dreal) a également été présenté au comité.

Danger écologique sur le canal de Corse

Saverio Luciani, vice-président du comité et président de l'OEHC, a rappelé le danger écologique que représente le canal de Corse, où des milliers de pétroliers transitent. Afin de sécuriser le canal et préserver le milieu marin, il rappelait qu'un travail de coordination devrait être mené entre la Corse et l'Italie, et notamment la Sardaigne et les îles de l'archipel Toscan.

Les déchets plastiques en mer ont aussi été pointés du doigt par un représentant du comité national de pêche maritime. Une problématique qui devra, elle aussi, être traitée.

B. I.-L.